

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize août, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Pompon se sont réunis à 20 heures 30 à la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Mme le Maire le 9 août 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Carole HENRY, Farida BENOKBA, Gérard BOIS, Jean-Michel FRANC, Dany BOYER, Pierre COUDON, Cyril DANTONY, Gerrit Jan FONK, Joël ROZIÈRES

Étaient absents représentés :

Daniel DEVÈS

Étaient absents non représentés :

Aucun

Le conseil municipal visite l'école de Saint-Pompon afin de réfléchir à la possibilité de réhabiliter le bureau des enseignants situé à l'étage en studio (à l'origine un logement modifié avec les travaux de l'école). Des devis sont en cours pour chiffrer ce projet.

Madame le Maire ouvre la séance à 21.06 et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Gerrit Jan FONK est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DÉLIBÉRATIONS

1. SIAEP du Périgord Noir (SIVU) : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2021

La commune de Saint-Pompon fait partie du secteur Vitrac-Céou.
Abonnés en 2020 10244 en 2021 10387. On constate que le volume d'eau consommé en m3 est en baisse pour 2021 soit en 2020 1.43m3 pour 1.35m3 en 2021. Le prix de l'abonnement reste stable à 48 euros (HT/ans). La part délégataire est en légère hausse en 2021. Les recettes de la collectivité sont en baisse, qui s'explique par la diminution de la population.

Madame le Maire soumet au vote le rapport du SIAEP.

Approuvé à l'unanimité

2. SDE24 Modification statutaire

Le SDE24 est le syndicat Départemental de l'Energie de Dordogne.
Ce syndicat sera transformé en syndicat mixte fermé .

Approuvé à l'unanimité

3. Décision modificative :

Amortissements de fonds de concours pour la Voirie 2022 : 121 €
Madame le Maire soumet au vote la proposition

Approuvé à l'unanimité

4. Remplacement/Retraite de M. LE HEMONNET : création de poste Contrat aidé.

Le départ à la retraite de M. LE HEMONNET est prévu pour le premier novembre 2022.
La commune envisage de recruter un remplaçant en contrat aidé.

Il existe plusieurs sortes de contrats aidés :

PEC (Parcours Emploi Compétence) jeunes : un employeur qui recrute un jeune jusqu'à 26 ans, ou un jeune reconnu travailleur handicapé jusqu'à 30 ans bénéficiera d'une aide mensuelle de 30% du SMIC horaire brut, pour un contrat compris entre 20 à 26 heures.

Public RSA (Revenu de Solidarité Active) un employeur qui recrute une personne reconnue handicapée, ou une personne âgée à partir de 50 ans, bénéficiera d'une aide mensuelle de 50% du smic horaire brut.

CIE (Contrat Initiative Emploi) un employeur qui recrute un apprenti de moins de 26 ans bénéficiera d'une aide de 47%, pour un contrat ne dépassant pas les 20 heures, initialement et renouvelable pour 6 mois. Après en avoir délibéré, le conseil s'oriente vers le recrutement d'un salarié en contrat PEC pour une durée de 20 heures /semaine.

Madame le Maire va solliciter Pôle Emploi pour une recherche de profil de candidat remplissant les critères.

Madame le Maire propose d'assurer le remplacement de Monsieur Le HEMONET dans la continuité, et demande au Conseil l'autorisation de solliciter Pôle Emploi.

Approuvé, 10 pour, 1 abstention

COMMUNICATIONS

1. Présentation Adressage

La commission s'est réunie plusieurs fois et s'est entourée d'habitants connaissant parfaitement le village pour nommer les routes, les chemins et les impasses. L'ATD a rejeté plusieurs noms de routes et de chemins proposées, arguant que les noms de Lieux-dits ne peuvent être repris dans la nomination des routes, des chemins etc. parce que cela prêterait à confusion. Ceci dit, les noms de hameaux et lieux-dits ne disparaîtront pas, ils feront partie intégrante des adresses.

Une adresse se présentera donc sous la forme que voici :

Lieu-dit / numéro de la maison / nom de la rue, du chemin ou de la route / Saint-Pompon

Exemple : La Bélaudie / 375 / Route Bégaud / Saint-Pompon

Pour le choix des noms, nous avons eu recours à :

La traduction des mots occitans désignant les lieux-dits ; Exemple. Mesenspalat deviendra : Impasse de la ferme écroulée.

Interprétation des noms anciens : Le Grimardet, donnera Chemin du parchemin, grimardet voulant dire grimoire, ce qui pourrait dire que c'était un endroit où se trouvait un écrivain public.

L'histoire du lieu. Exemple : la route qui passe devant le château de Castelviel deviendra : Chemin de Geoffroy de Vivant.

Les nouvelles propositions seront envoyées à l'ATD. Après avoir reçu leur accord, les nouveaux noms seront ouverts à la consultation à la mairie de Saint-Pompon.

Les noms des rues dans le bourg, ne changeront pas, excepté la place de Saint-Pompon, qui sera nommé Place Le Braly, du nom du maire de Saint-Pompon, qui avait procédé à la construction du Monument aux Morts.

La commission tient à remercier les habitants de Saint-Pompon, les « mémoires du village », pour leur aide précieuse.

La numérotation : dans le bourg, la numérotation sera classique ; Les habitations sont numérotées avec des numéros croissants depuis le début de la voie.

Hors du bourg : la numérotation sera métrique : Les numéros attribués aux propriétés représentent la distance en mètres séparant le début de la voie et l'entrée de l'habitation.

2. Présence d'un puits au cimetière :

Au centre du cimetière, à l'ouverture qui relie les deux cimetières se trouve un puit.

Deux problématiques : - les tombes sont inondées – l'eau du puits se perd. Le création d'un drainage s'imposerait.

La commission de la voirie examinera ce dossier.

3. Fête votive des 10,11 septembre.

Le programme va être distribué dans les boîtes aux lettres à chaque habitant. Le mai communal aura lieu le Samedi 10 Septembre, place de la Mairie.

4. Suite au Décès de Madame CRAMARÉGEAS.

Madame le Maire va envoyer un courrier à l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour dénoncer une défaillance de sécurité de santé et de secours.

5. La commune a sollicité un devis pour, l'achat de passe-câbles traversée de route pour la fête votive. Cet achat permettrait aux associations de faire des manifestations dans le village sans avoir à demander l'intervention d'électriciens pour brancher à chaque fois un compteur provisoire. A savoir que des compteurs électriques sont présents de façon permanente cote mairie

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23.11